



MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION : UN MENSONGE DE PLUS !

Avec l'arrivée des premiers plans de transport adaptés dus à la crise sanitaire, la direction a choisi de rémunérer les conducteurs à l'acompte congés, en décidant de neutraliser les 6 mois où le gouvernement avait décidé de confiner la population. Mais cette décision a des conséquences sur les taux congés des conducteurs.

Lors des tables rondes COVID, la direction a acté le principe du maintien de la rémunération en contrepartie du vol de 6 congés. Elle a opté pour le versement de l'acompte congés sur les journées « activité partielle », « garde d'enfants » ou « personne vulnérable », sans se soucier des impacts futurs sur le taux congés 2020.

La Fédération CGT des Cheminots était déjà opposée à ce mode de calcul et était intervenue pour que leur paiement se fasse à la Prime Moyenne Journalière Théorique (PMJT). Elle s'était heurtée à une direction hostile qui certifiait qu'avec l'acompte congés, les conducteurs auraient le maintien de leur rémunération.

L'heure est au bilan... Force est de constater que le compte n'y est pas ! Les redressements négatifs sur la feuille de paie d'avril se multiplient. Les sommes réclamées peuvent dépasser allégrement les 500€. Les engagements de la direction ne tiennent plus.

La Fédération CGT des Cheminots a calculé que :

- Les conducteurs qui ont roulé quasi normalement pendant les confinements se retrouvent lésés puisque ces périodes ont été neutralisées.
- Les conducteurs reconnus « vulnérables » ou en « garde d'enfants » se retrouvent impactés de plusieurs centaines d'euros.

Au final, de nombreux agents de conduite, du fait de leur utilisation atypique durant l'année 2020, ne vont pas voir leur rémunération maintenue, contrairement aux engagements de la direction.

La Fédération a donc déposé une DCI pour imposer à la direction de la Traction un recalcul au cas par cas de tous les taux congés pour que les agents de conduite ne soient pas pénalisés.



Le calcul du taux doit être réalisé sur 12 mois en plus de celui fait sur les 6 mois ; le résultat le plus favorable pour l'agent doit être retenu.

La direction réfléchit comment retravailler pour verser aux conducteurs leur dû.

La signature de l'accord sur l'APLD (activité partielle de longue durée) par les 3 organisations syndicales réformistes devant entraîner le maintien de la rémunération pour les conducteurs via l'acompte congés, va donc avoir des conséquences sur les feuilles de paie des agents de conduite. C'était principalement l'un des arguments pour lequel la CGT n'a pas signé cet accord néfaste pour l'emploi, la rémunération,...

A l'inverse, la Fédération CGT des Cheminots porte un système de refonte de la prime de traction pour les agents de conduite. Avec ce nouveau mode de calcul, cette situation n'aurait jamais existé.

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
PÉTITION
Mardi, le 11 mars 2021
PRIME DE TRACTION

ENSEMBLE, EXIGEONS LA REVALORISATION DE LA PRIME DE TRACTION DE TOUS LES CONDUCTEURS !

Depuis de nombreuses années, la rémunération des conducteurs (DRML, CRTT, CRL), comme celle de l'ensemble des cheminots, est gelée. A cela s'ajoute la stagnation ou la baisse de leur prime de travail liée aux fluctuations de la charge de travail.

Le système de calcul est très opaque et permet à la direction de s'en servir comme outil managérial pour favoriser ou pénaliser nos roulements.

La Fédération CGT des Cheminots revendique la mise en place d'un nouveau mode de calcul.

Avec la CGT, je signe et je réclame :

- Une revalorisation de la prime de traction pour l'ensemble des conducteurs ;
- Une simplification du système permettant à chaque AGC de contrôler sa prime ;
- L'instauration d'une prime de base garantie versée pour chaque journée ;
- La prime en corrélation de la durée des amplitudes, du temps en tête des trains et du travail de nuit pour le calcul de la prime ;
- Pédière les écarts entre le plus basse et le plus haute prime de traction ;
- Une meilleure rémunération en cas de maladie ou descente de machine.

NOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

CGT - Fédération CGT des Cheminots - 10101, Maréchal Lyautey - 93000 La Courneuve - France
Tél : 01 41 50 12 26 47 - contact@cheminots.org - www.cheminots.org

**CONDUCTEURS,
VÉRIFIEZ VOTRE ÉTAT 25
ET RAPPROCHEZ-VOUS
D'UN MILITANT CGT !
SIGNEZ LA PÉTITION !**

